

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 MAI 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

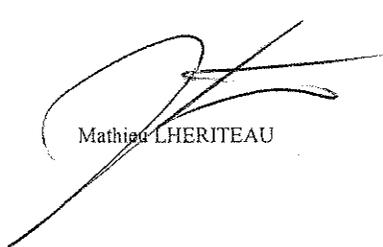
OBJET

**Travaux de grosses
réparation dans les
écoles -
Programme 2007 -
Demande de subvention
au Conseil Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 mai 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mai 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 3 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 avril deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX*, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007, le compte rendu des actes administratifs)

* Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007)

Avaient donné procuration :

Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame CROS
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
*Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 07 C 07

OBJET : TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES ECOLES –
PROGRAMME 2007 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Madame ALLARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général peut subventionner les travaux de construction ou de grosses réparations entrepris par les villes dans les écoles primaires et maternelles.

Il peut participer, chaque année, à hauteur de 15 % du montant hors taxes des travaux, ces derniers étant limités à la somme de 550 000 €. Le montant maximum de la subvention s'élèvera ainsi à 82 500 €.

Pour l'année 2007, sont prévus les travaux suivants :

Bâtiment	Travaux	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.
Ecole maternelle Beethoven	Réfection des chapes ciment et étanchéité	21 362,88	25 550,00
Ecole maternelle Bonnenfant	Rénovation de l'école : faux plafond, électricité, peinture	121 822,74	145 700,00
Ecole élémentaire Passy	Remplacement de la chaudière	37 625,42	45 000,00
Ecole maternelle Frontenac	Rénovation de l'école : faux plafond, électricité, peinture Remplacement des portes Nettoyage des terrasses Rénovation de la toiture	167 892,98	200 800,00
Ecole élémentaire Ecuyers	Rénovation du 2° étage (Electricité, peinture, fenêtre)	98 456,36	117 753,80
Ecole maternelle Bois Joli	Remplacement des sols	19 187,27	22 947,97
Ecole maternelle Giraud Teulon	Remplacement des sols (rdc + étage)	59 955,50	71 706,78
Groupe scolaire Saint Léger	Remplacement de la chaudière	66 235,79	79 218,00
Ecole élémentaire Schnapper	Création d'un préau et réfection partielle des enrobés	74 414,72	89 000,00
Total		666 953,66	797 676,58

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour ces travaux et signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS